

Bureau des Etudiants en Sciences (BES)



Assemblée Générale

lundi 1^{er} mars 2004

Salle Solvay (2 NO 506)

Campus de la Plaine - ULB

Procès-verbal



• Notes préalables

Vous trouverez à la fin du présent projet de PV une copie de l'ordre du jour de la réunion, du corrigendum du précédent PV et du document servant de base de réflexion quant à la mise au point d'une affiche pour la campagne d'information et de recrutement.

Le PV de la réunion précédente vous arrivera très bientôt. Une version écrite est également consultable sur simple demande.

Je tiens à remercier Quentin pour son soin et son dévouement dans son rôle de greffier ! Ma gratitude envers lui, G , suit un comportement temporel résumable par la formule suivante :

$$G(t) = \lim_{k \rightarrow \infty} e^{kt}$$

Recevez, chers membres, mes salutations les plus amicales.

Renaud Maes,
Secrétaire transitoire du BES
rmaes@ulb.ac.be

• Présents

- Pierre ALEXIS (délégué info)
- Quentin BAIRE (greffe)
- Amandine CRABBE (déléguée chimie)
- Olivier DEBEVER (trésorier transitoire)
- Pierre DE BUYL (coopté CA)
- Andy HOEBEKE (délégué info)
- Cédric LIBERT (président transitoire)
- Renaud MAES (secrétaire BES)
- Quentin SWILLENS (coopté CA)
- Lionel VAN LEEUW (délégué math)

• Compte-rendu

- Titre I : Approbation du procès-verbal

M. le Secrétaire remercie le greffe pour son travail.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il est précisé que le *corrigendum* du procès-verbal est disponible (Annexe B).



- Titre II : Rapport sur les élections facultaires

M. le Secrétaire explique qu'il a fait un « débriefing » aux candidats se présentant au conseil facultaire. Le BES va devoir s'investir car la motivation étudiante étant ce qu'elle est, il faut les aider à atteindre le quorum. Dans la mesure du possible, il serait bien de financer leurs affiches et décider de cela par un vote.

Il propose également la rédaction d'une note du BES adressée au doyen (M. Guy Latouche) et au vice-doyen (M. Pierre Marage) pour dénoncer les erreurs dans l'organisation des élections. Par là, il entend marquer un gros coup pour le BES, qui aiderait ainsi à l'établissement d'une communication plus directe sur ce genre d'événement.

M. le Président demande à M. le Trésorier si le BES a les moyens de réaliser financièrement un tel projet.

M. le Trésorier demande si le BES a un compte.

M. le Président lui répond par l'affirmative, précisant qu'il s'agit d'un mandat sur le compte du **BEA-Interfac**.

M. le Secrétaire précise que la somme versée rembourserait les seuls frais de photocopies, à concurrence d'un maximum de 30 euros.

M. de Buyl demande si le BES les aidera pour le programme.

M. le Secrétaire répond que cela n'est pas du ressort du BES : le BES ne peut faire que les soutenir financièrement, un autre geste dépasserait notre cadre d'action.

La proposition d'allouer un budget maximum de 30€ destiné à rembourser les photocopies d'affiches pour les étudiants se présentant au conseil facultaire est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

M. de Buyl demande un éclaircissement quant aux revendications éventuelles adressées dans la note au doyen.

M. le Secrétaire explique qu'il s'agit surtout d'établir une véritable campagne d'information dans le cadre d'événements impliquant toute la faculté. Par exemple, que le formulaire adéquat et la possibilité de poster



sa candidature au conseil facultaire ne soient plus jamais communiqués trois jours avant l'échéance, un délai de ce type ne permettant pas de temps de réflexion.

La proposition d'écrire une note visant à la dénonciation de la désinformation et à l'établissement d'une réelle information au sein de la faculté des Sciences est adoptée à l'unanimité.

La lettre sera rédigée conjointement par M. le Secrétaire et M. le Président, approuvée par l'Assemblée – via le mail – et signée par le Président.

- Titre III : Projet WIFI

M. le Secrétaire explique que le 22 mars prochain (22 mars 2004) il sera question du budget au Conseil d'Administration et que le WIFI pourrait déjà être mis en route l'année prochaine si le projet est accepté. Cette mise en route dépend en effet du budget « informatique » et il faudra demander une augmentation de ce budget en vue de l'installation de WIFI. Si pour la semaine du 8 mars, le dossier en cours d'établissement par MM Alexis et Hoebeke pouvait être prêt, cela pourrait permettre une discussion préalable en commission des finances.

Un contact a été pris de manière indirecte avec Melle Hülya Altinok, déléguée du troisième cycle, et elle semble fort approuver, qualifiant le projet de « *projet du siècle* ». Le corps scientifique n'est quant à lui pas aussi enthousiaste et considère qu'il y a d'autres priorités, quoique M. Patrick Meyer semble intéressé.

Le **BEA-Interfac** a été mis au courant et il est prêt à soutenir le principe mais demande un dossier plus pointu du point de vue des coûts. **M. le Secrétaire** affirme être conscient que ce n'est pas aisé à faire mais il demande surtout une estimation.

MM. Hoebeke et Alexis précisent qu'ils peuvent faire une estimation du coût par couloir.

M. le Secrétaire précise que l'idéal serait de faire un comparatif avec le prix que cela coûterait pour un câblage.

M. le Président demande la surface qui peut être couverte par un réseau WIFI.



M. Hoebeke précise qu'il y a différentes solutions pour couvrir une surface, dont les coûts sont très divers. Par exemple pour l'aile N du bâtiment NO, cela pourrait se faire via une antenne sur le bâtiment BC.

Melle Crabbé rappelle que pour une antenne, il ne faut pas perdre de vue l'obtention d'un permis.

M. le Président répond en soulignant qu'un tel permis sera évidemment demandé par le Bureau des Investissements, le cas échéant.

M. le Secrétaire précise que l'obtention d'un permis ne devrait pas poser de problème, vu que les bâtiments de l'université s'ornent déjà d'antennes GSM.

• Titre IV : Déontologie des membres du BES

M. le Président explique qu'il y a divers représentants, dont les représentants de département. Chacun de ces représentants s'occupe de son département, et il n'est pas censé aller parler au président d'un autre département ou au doyen de la faculté, risquant ainsi de ruiner le travail que fournirait le BES. Le BES joue un rôle quasi-politique et en politique, avoir raison n'est pas le plus important : la diplomatie joue un rôle primordial.

M. le Secrétaire précise que, contrairement à ce que certains membres ont conclu de ses dires de la précédente réunion, Sahara Vanhosmael n'a pas détourné d'argent de l'ancien BES. Or un membre du Bureau aurait été lui dire à la FEF qu'elle aurait détourné 1000 €, ce dont elle n'est évidemment pas coupable. Il y a bien 1000 € de dettes mais cela n'a rien avoir avec un détournement de fonds dans le chef de la présidente de la Fédération des Etudiant(e)s Francophones ! M. le Secrétaire demande que même dans leurs propos officiels, les membres du BES consultent directement le Bureau pour s'assurer de ce qu'ils avancent. Le BES a déjà assez dur à démarrer sans qu'un impair de ce type ne vienne nuire à son image.

M. Swillens précise qu'il faudrait dire qui peut parler au nom du BES.

M. le Secrétaire indique que normalement cela se trouve déjà dans les statuts, et que seul le Président est habilité à parler au nom du BES.



M. le Président explique que avec ou sans le nom « BES » la tenue de propos diffamatoires et sans fondement est à éviter !

M. le Secrétaire rappelle que par ailleurs certains membres peuvent se voir arroger un mandat du BES pour l'utilisation du nom, du logo, etc. mais uniquement dans le cadre d'une mission précise, comme par exemple pour le dossier WiFi.

- **Titre V : Propositions d'amendements aux statuts**

M. le Secrétaire propose de préciser l'article 9 en rajoutant l'article 9bis : « **Sous la clause très spéciale où une seule liste se présente au conseil facultaire, elle pourra déléguer deux de ses membres à l'assemblée du BES** ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. le Secrétaire propose d'ajouter l'article 10bis : « **Siège à l'Assemblée avec voix consultative : tout invité du BES** », afin qu'un membre extérieur (expert, acteur d'un conflit, etc.) puisse avoir une place en tant qu'invité.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. le Président demande si l'on ne pourrait pas penser à un quorum lors des votes, afin d'éviter des décisions peu démocratiques.

M. le Secrétaire répond que ce type de mesure peut être envisagé, mais qu'il faudra l'éviter dans un premier temps au vu du peu de membres qui siègent à l'assemblée, cette désaffection pouvant résulter en une paralysie du BES.

- **Titre VI : Organisation de l'Assemblée du BES**

M. le Secrétaire rappelle qu'il faudrait au moins un délégué par département. Mais étant donné que les personnes présentes sont fort peu nombreuses, il propose le report du point.

M. le Président agrée.



- Titre VII : Site web

M. le Secrétaire demande aux délégués d'informatique s'ils peuvent se charger d'établir le site web.

M. Hoebeke explique qu'il connaît quelqu'un qui serait prêt à être le créateur du site mais qu'il faut lui donner le contenu.

M. le Secrétaire s'adresse à l'assemblée, enjoignant chacun à participer à l'établissement du contenu. Il explique qu'il a déjà établi quelques pistes qu'il transmettra à l'assemblée via la mailing-list. Il demande en outre de suivre (dans les grandes lignes) le graphisme des documents déjà existants.

- Titre VIII : Campagne d'Information et de Recrutement

M. le Secrétaire propose d'effectuer quelques descentes d'auditoires dans la mesure des disponibilités. Il propose également de placarder des affiches un peu partout, en format A4, car le A3 coûte cher et ne peut être accepté dans le cadre d'un affichage aux valves « officielles » des départements et de la faculté.

M. le Secrétaire signale par ailleurs qu'il fait don, à titre personnel, de 10€ pour la campagne d'affichage.

M. le Secrétaire présente un projet d'affiche (Annexe C).

M. Swillens demande que le ton employé soit moins infantilisant, notamment par l'utilisation du vouvoiement.

Melle Crabbé précise qu'il faudrait s'arranger quelque peu pour savoir quels auditoires seront visités, de manière à éviter de multiples visites d'un même groupe.

M. le Secrétaire demande que chacun lui précise les dates et les heures auxquelles il entend passer devant un groupe, ainsi que l'auditoire et le cours qui seront ainsi occupés, et surtout que chacun attende sa confirmation pour réaliser le passage ! Tout ceci pourra se faire par mail¹.

Melle Crabbé propose aussi des affiches aux valves.

¹ Mail du Secrétaire : rmaes@ulb.ac.be



M. le Secrétaire explique que le BES pourrait éventuellement bénéficier du soutien des autorités pour un tel projet mais que le cas échéant, ledit soutien sera certainement limité à l'affichage d'un A4.

- **Titre IX : Cooptations du BEA-Interfac**

M. le Président commence par un petit mot d'explication sur ce qu'est le **BEA-Interfac**.

M. Swillens quitte la séance (13:00)

Il y a encore des places de cooptés qui sont vacantes, entre autre à la commission enseignement, en tant que suppléant de M. Libert, et à la commission administrative, où il n'y a personne !

M. Van Leeuw rejoint la séance (13:10).

Les éventuelles inscriptions pourront être envoyées à M. le Secrétaire qui se chargera de les transmettre au **BEA-Interfac**.

- **Titre X : Etudiants étrangers**

M. le Secrétaire détaille quelques difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants étrangers (procédures administratives longues et pénibles, parfois incohérentes voire incompatibles d'un point de vue temporel, erreurs dans le traitement des dossiers, etc.)

Pour expliquer et réfléchir aux problèmes auxquels les étudiants étrangers sont confrontés, une après-midi de réflexion est organisée conjointement par l'UJPA², le CIEE³, le **BEA-Interfac** et quelques bureaux étudiants. Axée sur l'enseignement supérieur en Communauté Française et en particulier sur l'ULB, elle sera l'occasion de témoignages et de conférences.

M. le Secrétaire précise qu'à l'ULB, il y a déjà eu des plaintes pour racisme et des problèmes avec les services sociaux étudiants.

Pour la Faculté des Sciences plus précisément, il existe de nombreux exemples, comme la difficulté d'accès au doctorat pour des étudiants

² Union des Jeunes Progressistes Arabes

³ Cercle International des Etudiants Etrangers



étrangers, suite à une méconnaissance du corps académique quant aux délais particuliers qui concernent les seuls étudiants étrangers.

M. le Secrétaire propose que l'Assemblée permette d'attacher le nom du BES à l'après-midi d'action, aider à l'affichage et motiver les gens.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Titre XI : Divers**

M. le Secrétaire propose qu'entre membres du BES il y ait de la spontanéité dans les contacts, et propose le tutoiement dans le cadre de l'Assemblée et des communications internes.

Il insiste aussi pour chacun parle du BES autour de lui.

- **Titre XII : Prochaine réunion**

Le BES fixe le **lundi 15 mars 2004** comme prochaine Assemblée.
Cette Assemblée sera encore Assemblée générale.

M. le Président lève l'Assemblée.



Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du lundi 1^{er} mars 2004

- 0. Accueil et inscription des nouveaux membres
- 1. Approbation du PV de la réunion du 23 février 2004
- 2. Rapport du Comité
 - Elections facultaires
 - Projet Wi-Fi
 - Déontologie des membres du BES
- 3. Propositions d'amendements aux statuts
- 4. Organisation de l'Assemblée du BES
- 5. Site web du BES – propositions, mise en œuvre
- 6. Campagne d'information et de recrutement du BES
- 7. Cooptations du **BEA-Interfac** : propositions de cooptation
- 8. Réflexion organisée conjointement par le **BEA-Interfac**, l'UJPA, le CIEE, et certains bureaux étudiants sur la problématique des étudiants étrangers.
- 9. Divers.



- **Corrigendum du projet de procès-verbal du 23 février 2004**
- **Titre I** Préciser que Sahra Vanhosmael est une ancienne administratrice de Sciences.
- **Titre IV** Intervention de M. Lim : préciser (ajout) : « *Aucun étudiant en Chimie ne s'est proposé comme délégué facultaire* ».
- **Titre VI** Remplacer « *Cette Assemblée sera publique* » par « *Cette Assemblée sera encore une Assemblée Générale* ».

Les corrections de forme (orthographe et grammaire) ne sont pas listées, mais ont été effectuées.



- Projet d'affiche

